Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 10

Artikel: Tir fédéral
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-334186

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 10. Lausanne, le 30 Mai 1876. XXIe Année.

SOMMAIRE. — **Tir fédéral. — Fête du 400e anniversaire de la bataille de Morat**, avec une carte. — **Bibliographie** : *Quelques écrits sur l'administration de l'armée française. – Ecrits sur les guerres de Bourgogne. — Abolition des logements militaires en temps de paix; essai sur le campement des troupes. — La guerre franco-allemande de 1870-71. — Tableau des numéros et pattes d'épaules des divers corps des divisions de l'armée suisse.* — **Circulaires et pièces officielles. — Fonctionnaires militaires. — Etat de la fondation Dufour. — Nouveau canon Krupp. — Nouvelles et chronique.**

TIR FÉDÉRAL

Nous recueillons çà et là les renseignements suivants sur l'organisation du Tir fédéral, qui se tiendra à Lausanne en juillet prochain :

Le stand est long de 294 mètres sur 7m,50 de large.

Les distances du stand aux cibles sont de 300-450 mètres. Le tir à 300 mètres, pour les bonnes cibles, est presque à l'horizontale ; pour les autres le terrain est assez mouvementé ; les cibles à 450m sont placées au-dessus des premières, à une hauteur d'environ 9 mètres. Il y aura 160 cibles à 300 mètres et 20 cibles à 450 mètres ; ainsi en tout 180 cibles, dont 7 bonnes cibles, y compris la cible de cavalerie pour petite distance.

Sur les 7 bonnes cibles, 6 sont à 300 mètres et 1 à 450 mètres.

Les prix à la cible Patrie seront délivrés au coup le plus profond, c'est-à-dire au meilleur carton des deux coups tirés. Cette abolition du système de la courte-ligne, inauguré à St-Gall, a été approuvée par le comité central.

D'après le règlement, le Tir fédéral commencera le dimanche 16 juillet, pour durer jusqu'au jeudi 27 juillet 1876, inclusivement.

L'ouverture du tir aura lieu les deux dimanches à 1 heure après midi, les autres jours à 6 heures du matin. Clôture chaque jour à 8 heures du soir ; interruption de midi à 1 heure. Un coup de canon annoncera chaque fois le commencement et la clôture du tir.

CIBLES A 300m.

Bonnes cibles. Visuel 0m65, carton de 0m50 de diamètre.

Les cartons atteints donnant droit aux prix sont mesurés au moyen de la machine à pointer, indiquant 3000 degrés pour un coup de centre parfait. Les cartons touchés par les armes à simples détente ont droit à une bonification du 15 % sur le diamètre.

Cibles tournantes. Visuel 0m65, dans lequel sont tracés :

Un 1er cercle de 0m35 comptant comme carton pour la coupe (prime) et 1 point pour la répartition pour les armes à simples détente.

Un 2e cercle de 0m30 comptant comme carton pour la coupe (prime) et 1 point pour la répartition pour toutes les armes.

Un 3e cercle de 0m10 comptant comme carton pour la coupe (prime) et 2 points pour la répartition pour toutes les armes.

Un 4e cercle de 0m35mm comptant comme carton pour la coupe (prime) et 3 points pour la répartition pour toutes les armes.

Une bonne cible pour la cavalerie. Visuel 0m90, divisé en 20 cercles numérotés du bord au centre.

CIBLES A 450m.

Bonnes cibles. Visuel 0m90, carton de 0m50 de diamètre, le restant du visuel en dehors du carton divisé en 10 cercles numérotés du bord au centre.

Cibles tournantes. Visuel de 0m90, dans lequel sont tracés :

Un 1er cercle de 0m56 comptant comme carton pour la coupe (prime) et 1 point pour la répartition pour les armes à simple détente.

Un 2e cercle de 0m48 comptant comme carton pour la coupe (prime) et 1 point pour la répartition pour toutes les armes.

Un 3e cercle de 0m16 comptant comme carton pour la coupe (prime) et 2 points pour la répartition pour toutes les armes.

Un 4e cercle de 0m56 comptant comme carton pour la coupe (prime) et 3 points pour la répartition pour toutes les armes.

Aux 2 distances, les cartons touchés aux bonnes cibles sont indiqués par le numéro du contrôle, dont la contremarque est délivrée au tireur.

Aux 2 distances, pour les cibles tournantes, le marqueur indiquera :

1° Par un écran jaune, le cercle valant 1 point, pour les armes à simple détente.

2° Par un écran rouge, le cercle valant 1 point, pour toutes les armes.

3° Par un n° 2, le cercle valant 2 points, pour toutes les armes.

4° Par un fanion rouge, le cercle valant 3 points, pour toutes les armes.

Le prix d'inscription aux bonnes cibles est de 35 fr. y compris une carte de banquet et la carte de fête. La passe donne le droit de tirer 2 coups à la cible *Patrie* et un coup à chacune des autres bonnes cibles, à l'exception de la cible *Cavalerie* qui est à part. A la cible *Patrie* le tireur est au bénéfice du meilleur de ses 2 coups, en cas d'égalité la valeur de l'autre coup déterminera le rang du gagnant.

Le prix d'inscription à la cible *Cavalerie* est de 15 fr. y compris la carte de fête ; la passe donne le droit de tirer 6 coups ; la seule arme admise à cette cible est le mousqueton de cavalerie suisse.

Les dragons et les guides de l'élite et de la landwehr ont seuls le droit d'y tirer ; l'inscription ne leur sera délivrée que sur la présentation du livret de service ou d'une carte de légitimation indiquant qu'ils font partie d'une société de tir de cavalerie.

Le prix du coup aux cibles tournantes est de 30 centimes ; le tireur doit remettre la marque au secrétaire avant de tirer, par contre ce dernier ne peut l'annuler qu'une fois le coup tiré.

Le tireur a le droit de tirer 5 coups de suite, mais il ne peut avoir qu'une seule arme par cible.

Nul ne pourra tirer ou entrer dans le stand s'il n'est porteur de la carte de fête dont le prix est de 1 fr.; cette carte est personnelle et non transmissible ; elle porte le numéro du contrôle du tireur, que ce dernier devra inscrire sur le registre des contremarques en lieu et place de ses noms, prénoms et lieu de domicile, pourvu toutefois que ces différentes indications soient inscrites au moins une fois par page de contremarques.

Pour tirer aux bonnes cibles il faut être membre de la société suisse des Carabiniers et avoir payé la contribution de 3 fr. à la caisse centrale; tout citoyen suisse, jouissant de ses droits civiques, peut devenir membre de la Société en payant une finance d'entrée de 2 fr., les étrangers paieront une finance de 5 fr.

Conformément à l'art. 17 des statuts, ne seront admises que les armes à munitions fédérales avec la mire et le guidon découvert, ce dernier non limé en dessous, le poids de l'arme ne pouvant pas excéder 5 $^1/_2$ kilog (11 livres).

Il est expressément défendu de placer la crosse sous l'habit en mettant en joue.

La section de tir prononce sur l'admission exceptionnelle d'armes appartenant à des tireurs étrangers et cela dans le sens de l'art. 17 de la société suisse des carabiniers.

Les employés du tir ne pourront tirer qu'avec l'autorisation de la section de tir.

Il est sévèrement interdit de charger d'avance et ailleurs que sur la barrière, l'emploi du magasin est également défendu.

Tout coup parti, l'arme ayant quitté la barrière, est réputé valable et comme tel doit être payé.

En cas de doute sur l'exactitude d'un coup indiqué par le marqueur d'une bonne cible, il sera procédé à une enquête en présence du tireur.

Il est expressément défendu à qui que ce soit de se rendre dans les fossés des cibles sans l'autorisation spéciale du président de la section de tir et sans être accompagné d'un membre de la section.

Nul n'aura le droit de louer des armes sur l'emplacement du tir s'il n'est porteur d'une carte spéciale délivrée par le président de la section de tir.

Un atelier d'armurier sera établi sur l'emplacement du tir; les armes et les bagages pourront y être consignés moyennant une finance de dépôt de 50 cent. par jour ou fraction de jour, et de 50 cent. pour la nuit.

La vente de munitions a lieu dans le stand, au prix de 50 cent. le paquet de 10 cartouches, les douilles sont recueillies dans le stand par les soins de la section de tir et par des employés spéciaux ; il est sévèrement interdit à toute autre personne de les recueillir.

Les 10 premiers prix à chaque cible seront remis aux gagnants le mardi 25 juillet, à 10 heures du matin, devant le pavillon des prix.

Les autres prix avec les primes et la répartition des points seront expédiés avec toute la célérité possible et parviendront aux destinataires par l'intermédiaire des sociétés cantonales de Carabiniers. Le délai fixé pour les réclamations sera indiqué sur les bordereaux d'expédition.

Avis. — Tous les drapeaux cantonaux seront reçus officiellement sur l'emplacement de la fête devant le pavillon des prix. Les sociétés ne seront reçues officiellement qu'autant qu'elles en auront fait la demande quelques jours avant leur arrivée.

Il est établi sur l'emplacement de la fête un bureau télégraphique, un cabinet de lecture et de correspondance, ainsi que les bureaux de logement.

TABLEAU DES PRIMES.

Bonnes cibles.	Pour 7	cartons	100	francs.
	6	»	50	»
	5	»	25	»
	4	»	10	»

Primes quotidiennes et primes hebdomadaires comme au Tir de St-Gall.

Tournantes.	Pour les	10 premiers cartons	10	francs.
	50	»	60	»
	100	»	120	»
	150	»	170	»

Ces primes ne peuvent pas être cumulées. Elles seront payées au choix du tireur en espèces ou au moyen de coupes, le petit modèle valant 50 fr., le grand modèle valant 100 fr., le restant en écus. Le même tireur n'aura droit qu'à une grande et à une petite coupe.

La répartition de la somme affectée aux points ne se fera qu'à partir d'un minimum de 20 points et en sus.

Le total des prix monte actuellement à environ 120 mille francs.

FÊTE DE MORAT.

Le programme de la fête du 400e anniversaire de la bataille de Morat, arrêté en conférence des délégués du gouvernement à Fribourg, et du comité central de la fête, le 20 avril 1876, est le suivant :